

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024 A 18H00

**PRESENTS** : M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Michel RENARD, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, M. Patrick LATOUCHE, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Nathalie DELHAYE, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA.

**ABSENTS** : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA,

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Annie NOTELET, Mme Sylviane DEBOSZ, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, M. Cédric LATOUCHE,

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Monique PASSET donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Michel RENARD.

### ❖ THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2023.

**Monsieur Daniel HERLAUD** fait remarquer qu'à la page 12, au 2eme paragraphe, il est écrit « Monsieur Daniel HERLAUD évoque l'intérêt de la commune... » Il ne comprend pas le sens de sa phrase et propose de l'enlever. Ainsi, il est proposé de démarrer directement par le budget.

L'Assemblée ne relève aucune autre observation - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal des marchés et de leurs attributions

- 1- Attribution du marché « Mission de la Maitrise d'Œuvre pour la fourniture et l'installation de deux bâtiments modulaires à usage d'activité pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement avenue de la Malanoye » : l'entreprise EQUENTIN à BRUAY LA BRUISSIERE est retenue pour un montant de 7 800,00€ TTC,
- 2- Attribution du marché « Création d'une cantine scolaire à l'intérieur de l'école BRUNEAUT, mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé et mission de contrôle technique » : le bureau d'études BUREAU VERITAS à MARCQ EN BAROEUIL a été retenu pour effectuer la « Mission de contrôle technique pour la création d'une cantine scolaire à l'intérieur de l'école BRUNEAUT » pour

un montant total de 2 706,00€ TTC et le bureau d'étude LAURENCE LEFEVRE a été retenu pour effectuer la mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour la création d'une cantine scolaire à l'intérieur de l'école BRUNEAUT pour un montant de 1 879,20€ TTC,

- 3- Attribution du marché « Maîtrise d'œuvre pour la création d'une cantine scolaire à l'école BRUNEAUT » : l'entreprise EQUENTIN de BRUAY LA BUISSIERE a été retenue pour un coût total de 9 840,00€ TTC,
- 4- Attribution du marché « Mission de Maitrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé » : le marché a été attribué à la SARL SITE ET ARCHITECTURES à ARRAS pour un montant de 207 600,00€ TTC. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de démarrage des travaux est prévu pour septembre 2024.
- 5- Opération « Travaux d'aménagement de la place Roger SALENGRO et une partie de la rue Henri DURRE » Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) – Aménagement et équipements avec bonus « Nord Durable », les subventions ont été attribuées comme suit : 300 000€ par le département du nord, 151 210,18€ par la Dotation en Equipement des Territoires Ruraux (DETR), 103 117,92€ par la Dotation de Soutien à L'investissement Local (DSIL). La part à charge de la commune s'élève donc à 326 419,93€.

L'Assemblée ne relève aucune autre observation.

## ❖ THÈME : FINANCES

### DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LA PRESENTATION DU CFU – EXERCICE 2023.

**Monsieur Le Maire** rappelle qu'auparavant le conseil municipal devait se prononcer sur le compte de gestion qui représentait la comptabilité du percepteur et sur le compte administratif qui représentait la comptabilité de l'ordonnateur. Dorénavant le conseil municipal va se prononcer sur le CFU compte financier unique, document qui regroupe les 2 comptes.

**Monsieur Le Maire** signale à l'assemblée qu'elle va délibérer sur les points 2 et 3, relatif au budget principal de la commune, ainsi que celui du budget annexe : « clos des pensées » pour l'exercice 2023. En qualité d'ordonnateur, il pourra va participer à la présentation des CFU mais, ne pourra pas prendre part au vote, comme la réglementation l'impose.

**Monsieur le Maire** propose de confier la présidence de séance à Monsieur Jean Luc FRERE, 1<sup>er</sup> adjoint

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### APPROBATION ET VOTE DU CFU – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023.

**Monsieur le Maire**, introduit le point 2 à savoir « approbation et vote du CFU - budget principal » qui pour rappel à l'assemblée délibérante, a déjà été présenté lors du ROB. Il précise quelques chiffres pour l'année 2023 :

- 1- Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 3.584.566,10€. La plus grosse part reste les charges de personnel et frais assimilés, à savoir 1 773 569€.
- 2- Les charges à caractère général (l'eau, l'électricité, etc) : 1 177 886,90€ sur l'année 2023.
- 3- Le virement à cession d'investissement, c'est-à-dire l'autofinancement de la Commune par l'épargne existante : 3 181 850€. Les recettes s'élèvent à 4 415 821€. Les recettes sont donc plus importantes que les dépenses, la commune affiche donc un excédent budgétaire.

Concernant les recettes de fonctionnement, la part la plus importante concerne l'imposition directe : 1.735.000€, les dotations des différentes institutions (l'état, le département, l'intercommunalité, etc....)

s'élèvent à 1.489.563€ et pour terminer l'investissement se chiffre à 842.834€, dû en parti au report sur 2025 pour la maison de santé et la réfection de la Place Roger SALENGRO

**Monsieur le Maire** fait également état du budget annexe « Le Clos des Pensées » à savoir, aucune dépense et aucune recette n'est enregistrée. Ce budget annexe sera évoqué un peu plus tard dans le conseil municipal.

**Monsieur le Maire** quitte la séance. Monsieur Jean Luc FRERE présente le CFU du budget principal de la commune et met aux voix

**VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### APPROBATION ET VOTE DU CFU – BUDGET ANNEXE – « LE CLOS DES PENSEES » - EXERCICE 2023.

**Monsieur Jean Luc FRERE** présente à l'Assemblée délibérante le CFU relatif au budget annexe « clos des pensées », qui n'émet aucune remarque.

**Monsieur Jean Luc FRERE** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023.

**Monsieur Le Maire** présente le point numéro 4 à savoir l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Il propose d'analyser, avec l'assemblée délibérante, le tableau du résultat d'exercice de l'année 2023.

Il énonce les résultats comme suit :

- 1- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 :
  - a. Total des dépenses : 3 584 566,10€
  - b. Total des recettes : 4 415 821,50€,
  - c. Résultat : **+831 255,40€.**
- 2- Résultat d'exploitation de l'exercice à affecter :
  - a. Résultat excédentaire 2023 : 831 255,40€
  - b. Résultat excédentaire précédent (compte110) : 3 011 775,39€
  - c. Résultat à affecter : **+3 843 030,79€**
- 3- Concernant le résultat d'investissement de l'exercice 2023, Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante, l'excédent antérieur de 894 454,80€  
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 :
  - a. Total des charges : 842 834,38€
  - b. Total des recettes : 430 778,74€
  - c. Résultat d'investissement : **-412 055,64€.**

**Monsieur Le Maire** fait état de la supériorité des dépenses par rapport aux recettes et justifie ainsi le résultat négatif. Comme énoncé auparavant, la commune dispose d'un excédent financier antérieur de 894 454,80€, le résultat cumulé, c'est-à-dire la somme du résultat antérieur de (+894 454,80€) soustrait à la somme du résultat d'investissement de l'exercice 2023 (-412 055,64€) permet d'obtenir un résultat de financement de +482 399,16€.

- 4- Le besoin de financement, **Monsieur Le Maire** rappelle que ce sont des besoins déjà votés l'année précédente : Report de dépenses : 2 536 407,00€. Ces dépenses concernent les travaux de la Place Roger Salengro et une partie de la Maison Médicale,
  - a. Report des recettes : 571 428,00€,
  - b. Résultat des reports : -1 964 979,00€. Ce résultat correspond au besoin de financement.

**Monsieur Le Maire** rappelle à l'Assemblée délibérante l'excédent de financement annoncé précédemment à savoir +482 399,16€, et que cela, ajouté au résultat des reports, nous donne un besoin de financement réel pour la Commune de 1 482 579,84€.

**Monsieur Daniel HERLAUD** fait remarquer que ce résultat doit être « bloqué » au démarrage de l'exercice budgétaire 2024.

**Monsieur le Maire** précise qu'il ne souhaite pas affecter l'entièreté de l'excédent financier. La Commune souhaite mobiliser un maximum de subventions et permettre ainsi de financer divers projets. L'Assemblée délibérante n'émet aucune réserve.

**Monsieur Le Maire** met aux voix l'affectation du résultat 2023 - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### FISCALITE – VOTE DES TAUX 2024.

**Monsieur le Maire** présente le point 5 - le vote du taux de contribution direct, Il rappelle que la Commune a baissé le taux d'imposition l'année précédente et qu'il est proposé de maintenir ce taux à l'identique. Les taux sont énoncés comme suit :

- 1- Taux Taxe Foncière non bâti : 114.46%
- 2- Taux Taxe foncière bâti : 49.38%
- 3- Taxe d'habitation : 29.30%

**Monsieur le Maire** souligne l'impact de l'inflation sur l'imposition malgré la volonté de la commune à ne pas augmenter le taux d'imposition.

**Monsieur Daniel HERLAUD** fait remarquer que le contribuable ne ressentira pas cette augmentation puisque de façon mécanique les organismes vont augmenter leurs taux. Et que le contribuable regarde la somme à payer.

**Monsieur Benjamin LECLERC** propose de communiquer à la population la position de la commune à maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales à l'identique ; à l'inverse de l'Etat qui augmente ses taux d'imposition afin d'éviter toute confusion.

La projection est présentée à l'assemblée délibérante. Total prévisionnel pour la fiscalité directe local 2024 : 1 916 655,00€.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de maintenir le taux d'imposition à l'identique, ET met aux voix

**VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Monsieur Le Maire** remercie l'Assemblée délibérante au nom du contribuable.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024.

**Monsieur le Maire** énonce le point 6 comme suit : le vote du budget primitif 2024. Il propose à l'assemblée de consulter la vue d'ensemble du le budget et fait une lecture du tableau proposé en page 9 du budget primitif. Il conclut par l'équilibre du budget total.

**Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée que page 25 du budget primitif et prévu une somme de 240 000,00€ qui correspond au rachat par la commune du budget annexe du « clos des pensées ».

**Monsieur Le Maire** informe que par ce rachat du budget annexe du « Clos des Pensées », la Commune clôture ce budget annexe et qu'une « perte » de 50 000€ est observée dans ce projet. Cette perte sera ensuite absorbée par la mise à la vente des 3 terrains à bâtir restants.

**Monsieur Le Maire** informe qu'afin d'alléger les procédures, il est souhaitable clôturer ce budget annexe dès la fin des travaux, afin de pouvoir en ouvrir un nouveau pour la future maison de santé pluridisciplinaire.

**Monsieur Le Maire** évoque des chiffres clés comme suit :

- La réfection de la voirie : 175 000€,
- Le réaménagement de la Mairie et l'installation d'un système de climatisation : 115 000€,

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée Délibérante les travaux concernant la salle du Conseil Municipal. Il indique également sa volonté de rassembler au Rez-de-Chaussée de l'Hôtel de Ville les différents services afin de créer une proximité relative au bon fonctionnement de la Commune.

- Les achats d'investissement concernant l'école du Centre : 9 000€.
- L'Eglise en cas de réparations imprévues et le projet de Carillon : 100 000€.
- La création de la cantine scolaire à l'école Brunehaut : 203 000€,

**Monsieur Le Maire** rappelle que le début des travaux est prévu pour le mois de juin, en accord avec l'équipe pédagogique en place et une fonctionnalité dès la rentrée de septembre 2024.

**Madame Virginie BERNUS** se questionne sur l'éligibilité de l'accès de la cantine scolaire à tous les élèves de maternelle.

**Monsieur Le Maire** répond que la cantine scolaire est ouverte dès 3 ans aux élèves inscrits à l'école BRUNEAUT uniquement. Il rappelle également que, à la vue de l'ouverture de la cantine scolaire de l'école BRUNEAUT, des places vont se libérer à la cantine du Collège JEAN ZAY pour les élèves de l'école primaire du CENTRE.

**Pour Monsieur Le Maire**, l'idéal aurait été de proposer deux cantines scolaires, une à l'école BRUNEAUT et une à l'école du CENTRE. La difficulté étant que pour l'école du CENTRE il faudrait construire un espace pour accueillir le projet cantine scolaire, contrairement, à l'école BRUNEAUT où seuls des travaux d'aménagements sont à réaliser puisque le bâtiment est déjà existant.

**Monsieur Le Maire** fait part, à titre informatif à l'Assemblée que la commune souhaiterait pouvoir racheter l'ancienne SOCOMA rue Henri DURRE afin d'y installer la cantine scolaire commune aux écoles primaire et maternelle du CENTRE.

Monsieur le Maire poursuit la lecture du budget primitif 2024.

-**Le CLSH** concernant les modulaires évoqués dans le compte rendu des décisions du Maire : 100 000€. Cette proposition concerne la partie génie civil.

-**Le Terrain de Foot** : 25 000€ pour pallier les éventuels dégâts comme, par exemple, le dégât des eaux de l'année précédente.

-**La salle des Sports Georges DRAUX** : 40 000€, Monsieur Le Maire insiste sur le fait que cette proposition nouvelle concerne le projet d'étude pour la rénovation de cette dernière et non les travaux complets. Il s'interroge sur la part de financement de la Commune concernant les travaux, et informe l'Assemblée que le projet sera co-financé avec la CAPH dans le cadre des QPV

-**Le Foyer des Jeunes** : 15 000€ ; principalement investi dans le changement du système de chauffage défectueux. A ce titre, Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion entre Monsieur Jean Luc FRERE et l'entreprise IDEX aura lieu très prochainement.

-**L'Aménagement du Parc Municipal Louis DELHAYE** : 15 000€

-**Halte-Garderie** : 100 000€. Cette proposition est destinée aux travaux d'isolation. Monsieur Le Maire rappelle son engagement envers le personnel à entreprendre les travaux avant l'hiver.

-**La Salle Polyvalente** : 225 000€. Il est prévu d'ouvrir le Bar sur la salle, de revoir le système de sonorisation, de procéder à l'embellissement des abords de la salle et d'y effectuer des travaux de peinture des bardages.

**Monsieur Daniel HERLAUD** ainsi que **Monsieur Jean Luc FRERE** font remarquer, à juste titre, que la Salle Polyvalente a 11 ans et que ces travaux de rénovation extérieure sont nécessaires.

**Madame Christine PLUMECOCQ** interroge **Monsieur Le Maire** quant au nettoyage des lustres de la salle Polyvalente. Ce dernier lui répond que c'est une dépense de fonctionnement et qu'elle est prévue.

-Les Viviers/Piste à Camion : 10 000€. **Monsieur Le Maire** donne la parole à **Madame Evelyne Legrand**.

**Madame Evelyne LEGRAND** retrace de manière succincte l'historique du projet « Les Viviers-La Piste à Camion ». Ce projet a pour vocation de créer un corridor entre la rue Jean JAURES et l'avenue de la MALANOYE. Il est question de faire de ce corridor un endroit pédagogique accessible aux écoles afin d'y étudier la faune et la flore, mais également d'y créer un chemin de promenade aménager de façon que les riverains profitent de ce cadre bucolique. La première phase des travaux consistera à aménager le square visible depuis la rue Jean Jaurès et l'élégage de quelques arbres.

**Madame Joëlle LEGRAND** questionne **Madame Evelyne LEGRAND** sur le fait que cet endroit soit un endroit traversant.

**Madame Evelyne LEGRAND** répond par la positive en y ajoutant que ce corridor sera accessible uniquement à pied ou à vélo.

**Monsieur Daniel HERLAUD** félicite cette initiative et souligne le caractère de sécurité mis en avant pour les enfants ainsi que les parents qui l'emprunteront.

**Monsieur Le Maire** fait part de son sentiment qualifiant ce projet de « beau projet » et souligne l'originalité de l'idée de **Madame Evelyne LEGRAND**.

**Monsieur Patrick LATOUCHE** informe l'Assemblée Délibérante que les travaux ne pourront commencer qu'après la période de nidification.

**Madame Evelyne LEGRAND** explique que la zone est classée en « Quartier Prioritaire de la Ville » et qu'à ce titre la ville pourrait bénéficier de versement de la part des bailleurs sociaux à travers la TFPB et que par conséquent ce budget ne sera peut-être pas engagé par la Commune.

**Madame Evelyne LEGRAND** rappelle ce qu'est la TFPB, c'est-à-dire une taxe que les bailleurs sociaux versent à la Commune et que la commune réinvestit dans des projets à caractères sociaux.

**Madame Joëlle LEGRAND** s'interroge sur la continuité du projet concernant les plaques de bétons rue Jean JAURES.

**Madame Evelyne LEGRAND** expose le projet. En effet, de nouvelles plaques ont été posées à la suite des précédentes. L'idée n'est pas de continuer la fresque mais de proposer un nouveau projet. A ce titre, l'Atelier peinture d'Escautpont est partant pour décorer les plaques, en collaboration avec le centre social. La durée des travaux s'étend sur 1 an. Ce projet s'inscrit dans la volonté de Monsieur Le Maire de décrocher une 3<sup>ème</sup> Fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.

**Monsieur Le Maire** précise que dans les critères d'attribution des fleurs, n'est pas seulement pris en compte l'embellissement mais également les projets de la ville.

**Monsieur Le Maire** donne la parole à **Monsieur Pierre LEGRAND** qui souhaite apporter une précision quant au commencement des peintures. Celles-ci seront réalisées durant le week-end de la Fête Champêtre, afin de pouvoir les présenter lors de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris.

**Monsieur Le Maire** reprend la parole et continue la lecture des projets 2024.

-Les travaux de la Place Roger Salengro : 1 600 000€ qui seront rapportés à 1 400 000€ puisque le marché a été surévalué.

-Éclairage Public : 60 000€ qui correspondent à l'enlèvement des candélabres,

- Le **Chauffage des bâtiments communaux** : 25 000€, pour l'entretien et le remplacement des pièces défectueuses,
- Les **Nouveaux ateliers municipaux** : 70 000€ qui seront investi dans du matériel, nouveaux véhicules...

**Monsieur Daniel HERLAUD** questionne Monsieur le Maire sur le projet de navette et demande si ce dernier est compté dans la proposition de budget sus cité.

**Monsieur Le Maire** répond par la négative et que cela dépendra du budget du CCAS qui sera soumis aux voix le 13 avril 2024.

-**Travaux rue Adolphe WAGRET** : 0,00€. A ce titre Monsieur Le Maire demande à Monsieur Patrick LATOUCHE si les travaux sont bel et bien terminés. Ce dernier répond par la positive.

-**Étang de THIERS** : 50 000€ qui concerne la mise en sécurité du site afin d'éviter les dépôts sauvages.

**Madame Evelynne LEGRAND** prend la parole et évoque son souhait de ne pas abandonner cet espace naturel et qu'il faut le rendre attractif. Qu'à ce titre des travaux d'entretien des sols têtards financés par le PNR ont débuté. Madame Evelynne LEGRAND insiste sur le fait de protéger ce lieu face aux dépôts sauvages et aux échanges de drogues.

**Madame Joëlle LEGRAND** souligne aux autres Elus l'importance d'informer les riverains que la Commune n'abandonne pas le projet.

**Monsieur Le Maire** répond qu'il est prévu dans le prochain magazine communal qui paraîtra en mai prochain. Un article à titre informatif reprenant les points cités précédemment.

- **La vidéo protection** : 195 000€, - **La Maison de Santé Pluridisciplinaire** : 1 058 849,57€. Monsieur Le Maire précise que ce n'est pas la totalité. La Commune sollicite beaucoup de subvention et qu'à ce titre il y aura surement des décisions modificatives à approuver dans l'année,

- **Cité Éducative** : 15 000€, correspondent aux fiches projets pour les écoles comme de l'achat de matériel, co-financé avec les villes de BEUVRAGES, BRUAY SUR ESCAUT et RAISMES.

- **La Police Municipale** : 63 000€ essentiellement investi pour la réfection du local rue Henri DURRE afin d'y accueillir la future Police Municipale.

**Monsieur Le Maire** clôture la partie concernant les projets d'investissement et revient brièvement sur la Maison de Santé, rappelant qu'elle deviendra un budget annexe comme expliqué précédemment et, invite l'Assemblée délibérante à se référer à la page 59 du budget primitif, celle-ci fait état des recettes d'investissement.

**Monsieur Le Maire** attire l'attention sur la ligne 27, qui concerne « Le Clos des Pensées ».

-**Autres immobilisations financières** : 177 814,62€, ce qui correspond à ce que la commune avait alloué au budget annexe en 2017 et devient donc une recette dans le budget de la Ville d'ESCAUTPONT. Le déficit est quant à lui estimé à 54 000€. Aucune autre recette d'investissement n'est inscrite pour le moment, ce qui s'explique par l'attente du retour des différentes subventions demandées par la Commune.

**Monsieur Le Maire** fait maintenant lecture des pages 63, 64, 65, et 66, dans lesquelles il est question du Budget de Fonctionnement, il rappelle le total énoncé précédemment.

- **Fiscalité Locale** : 1 817 241,00€, cela correspond à l'imposition, 1<sup>ère</sup> recette de la commune

- **Dotations et participations** : 1 575 445,00€, ce sont les dotations allouées par l'Etat, le Département, La région, on notera qu'elles ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.
- **Autres produits de gestion courante** : 171 000€, ce sont les remboursements de TVA, les régies... Concernant les pages 64 et 65, les dépenses prévisionnelles y sont détaillées.
- **Charges à caractère général** : 1 344 050€ correspond aux dépenses en Eau, Gaz, Electricité, ...
- **Charges de Personnel et frais assimilés** : 2 150 000€. Monsieur Le Maire fait remarquer que la Commune dépasse les 2 000 000€ en charges de personnel. Cela s'explique par la création d'emplois sur la Commune pour les projets de cantine scolaire BRUNEAUT et de la Police Municipale.
- **Autres services extérieurs** : 47 000€. Ce sont les dépenses prévues pour la cantine scolaire mais qui vont, par la suite, apporter des recettes de régie.
- **Autres Charges de Gestion Courante** : 470 926€ en légère baisse par rapport à l'année précédente dû aux subventions. Une partie de remboursement CAF est versé directement au Centre Social AGATE.
- **La Etat de la Dette** - Monsieur Le Maire informe l'Assemblée délibérante que le crédit contracté en 2004 sera terminé en juin 2024.
- **Subventions versées aux associations** : 109 426,00€. Ce sont ici les subventions versées liées aux fonctionnements.

**Monsieur Le Maire** souligne qu'il y a également des subventions exceptionnelles qui sont attribuées et que **Monsieur Michel RENARD** les expliquera plus en détails dans un autre point.

Il est également mis en évidence que le budget prévisionnel global est de 165 000€ et que par conséquent, il reste du financement pour d'autres subventions exceptionnelles.

**Monsieur Le Maire** clos le point concernant le budget primitif, il demande à l'Assemblée délibérante si celle-ci à des questions, réponse par la négative

**Monsieur Le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE – « LE CLOS DES PENSEES » - EXERCICE 2024.

**Monsieur Le Maire** demande à l'assemblée de se référer à la page 15 du budget annexe, on y relève une seule dépense prévue concernant la voirie qui s'élève à 20 100€.

**Monsieur Daniel HERLAUD** souligne le fait qu'il était prévu que la voirie soit réalisée une fois l'entièreté des parcelles vendues.

**Monsieur Le Maire** explique que sur les conseils du Percepteur, il était préférable de clôturer le budget annexe « Le Clos des Pensées » afin d'alléger les procédures de à venir avec le dossier de la Maison de Santé.

**Madame Evelyne LEGRAND** souligne qu'il est préférable pour les riverains occupant déjà leur logement au sein du Clos des Pensées de bénéficier d'une route praticable.

L'Assemblée n'ayant pas de remarque. **Monsieur Le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

#### VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024.

**Monsieur Le Maire** fait lecture des propositions de subventions liées au fonctionnement pour les différentes associations de la Commune :



-Resto du cœur :	500€
-La Star :	500€
-L'Union Colombophile :	500€
-Association Sport du Collège :	300€
-UPGCS :	500€
-VTT Cyclos :	200€
-APE Maternelle BRUNEAUT :	500€
-ECHOPONT :	1000€
-Les Enfants De l'Immigration Polonaise :	600€
-Pétanque Escautpontoise :	600€
-Fanfare Escautpontoise :	2000€
-Club Géologique :	400€
-Entraide et Solidarité :	500€
-AFCE :	5000€
-FSE Collège :	300€
-Karaté Boxing Club Escautpont :	2150€
-Les Alexianes :	1400€
-Loisirs et Joies :	500€
-OMCLF :	43 800€
-ADAGES :	500€
-AGHHE :	500€
-LAEC (APE du Centre) :	500€
-APE Collège :	500€
-APE École Élémentaire BRUNEAUT :	500€
-Badminton Escautpont Club :	700€
-Chasseurs Escautpontois :	500€
-CHEN :	600€
-Club de Lutte :	1 200€
-Club de Loisirs :	700€
-Coopérative École Maternelle BRUNEAUT :	800€
-Coopérative École Maternelle CENTRE :	800€
-Coopérative École Primaire BRUNEAUT :	1 100€
-Coopérative École Primaire CENTRE :	1 100€

**Monsieur Le Maire** rappelle que les propositions de subventions sont soumises à la commission de la vie associative, que le montant qui leur est attribué dépend des actions menées pour la commune, des subventions exceptionnelles demandées, ...

**Madame Joëlle LEGRAND** demande ce que l'association « Loisirs et Joies » fait pour la commune.

**Monsieur Le Maire** fait état des différentes actions menées par cette dernière, à savoir, la gestion du fonctionnement et de l'occupation de l'Eglise, elle propose également un marché de Noël.

**Madame Nathalie DELHAYE** s'interroge sur la raison pour laquelle l'association « Parc de Loisirs de FRESNES » n'a plus de subvention concernant le placement de « tipote ».

**Monsieur Le Maire** répond que ladite association avait demandé une subvention de 500€ à la Commune. Celle-ci a été refusée par la commission vie associative au titre que l'année dernière la commune avait versée une subvention de 2 000€ pour les frais vétérinaires, les frais d'alimentation

ainsi que les frais liés à la construction de clôture et enclos. Aujourd'hui ces frais de fonctionnement doivent être à la charge de l'association.

**Madame Joëlle LEGRAND** estime que l'association « Parc de Loisir de FRESNES » à « bien sauvée la mise » en acceptant de prendre en charge « Tipote » et qu'il aurait peut-être fallu verser une subvention.

**Monsieur Le Maire** propose d'en débattre et demande à l'Assemblée si elle souhaite allouer une subvention à l'association « Parc de Loisirs de FRESNES ».

L'Assemblée répond majoritairement par la négative et estime que les subventions seront plus utiles aux associations de la Commune.

**Monsieur Daniel HERLAUD** s'interroge sur les différents montants alloués aux associations et quels en sont les raisons.

**Monsieur Michel RENARD** explique que ce montant dépend de la demande formulée dans leur dossier, du nombre d'adhérents et des actions menées pour la ville.

**Monsieur Daniel HERLAUD** émet alors une réflexion concernant l'Atelier Peinture. Pourquoi ne pas créer une association à part entière plutôt que d'être une branche de l'OMCLF ?

**Madame Evelyne LEGRAND** explique que l'Atelier Peinture est une entité de l'OMCLF sur le plan Culturel. De part ce statut, l'OMCLF gère les dépenses de fonctionnement de l'Atelier Peinture au travers de son propre budget. Il est rappelé également que les peintres sont bénévoles, que les participants aux ateliers payent la « modique » somme de 3€/ la séance. Madame Evelyne LEGRAND signale qu'une convention est établie entre l'OMCLF et la CAPH concernant l'occupation de la médiathèque.

**Madame Joëlle LEGRAND** souligne le caractère exceptionnel de l'OMCLF, et félicite le travail de tous les bénévoles.

L'Assemblée n'ayant plus de remarque - **Monsieur Le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES FETES (O.M.C.L.F) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE – ANNEE 2024.

Monsieur Le Maire rappelle que, comme chaque année une convention est établie entre La Ville d'Escautpont et l'OMCLF.

**Monsieur Le Maire** propose à l'Assemblée de décider d'allouer une subvention de fonctionnement de 43 800€ à l'OMCLF et d'autoriser le renouvellement de la convention financière au titre de l'année 2024.

**Monsieur Le Maire** rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'en qualité de Présidente de l'OMCLF et de Trésorier, Madame Christine PLUMECOCQ et Monsieur Michel RENARD ne peuvent prendre part au vote.

**Monsieur Le Maire** met aux Voix. - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ASSOCIATION « APE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

**Monsieur Le Maire** informe que Monsieur Michel RENARD va présenter les points 10,11,12 et 13.

**Monsieur Michel RENARD** prend la parole et informe que 6 demandes de subventions exceptionnelles ont été déposées et que 4 seront mises aux votes du jour. Les 2 autres passeront lors du prochain Conseil Municipal.

**Monsieur Michel RENARD** expose la motivation de la demande de subvention portée par l'APE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT d'un montant de 1 400€ :

- Sortie au PRE VERT à MASTAING, visite de la ferme et initiation à l'équitation pour la Petite section Maternelle
- Sortie au ZOO de MAUBEUGE pour la Grand section Maternelle.

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ASSOCIATION « APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

**Monsieur Michel RENARD** fait lecture de l'objet de la demande de subvention exceptionnelle demandée par l'Association « APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT » :

- Sortie à destination des élèves de l'école à la CITE NATURE à ARRAS - Le montant de la demande s'élève à 1 000€

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ASSOCIATION « ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

**Monsieur Michel RENARD** présente la demande de subvention exceptionnelle de l'Association « ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS » d'un montant de 2 000€ :

- Organisation du tournoi annuel de Pentecôte
- Achat de biens matériels (machine à laver et sèche-linge)
- Mise en place d'un entraînement spécifique pour le gardien de but
- Organisation d'un MAXI PLATEAU U6 à U9 PAQUES 2024.

**Madame Joëlle LEGRAND** demande si la convention entre la Ville de SAINT AMAND et la Commune d'ESCAUTPONT est toujours d'actualité. Cette dernière permettait d'accueillir les féminines au sein du club de football.

**Monsieur Michel RENARD** propose que Monsieur Didier FOUREZ ressorte ladite convention afin d'en prendre à nouveau connaissance.

L'Assemblée n'ayant pas de remarque.

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ASSOCIATION « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

**Monsieur Michel RENARD** soumet à l'Assemblée Délibérante la dernière demande de subvention concernant l'Association « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS ».

- Participation aux Championnats de France de « LUTTE FEMININES » et « LUTTE LIBRE »

- Participation au Championnat de France de MMA - La demande de subvention s'élève à 2 000€

**Monsieur Michel RENARD** félicite Mademoiselle Lise LANDOUZY pour son titre de Championne de France obtenu pour la 3eme fois consécutive et précise qu'elle participera aux Championnat d'Europe de Lutte Féminine en juin 2024 et au Championnat du Monde en août 2024.

**Monsieur Le Maire** prend la parole, et précise que la commune réalise depuis 2023 des travaux d'investissement dans la salle de Lutte, notamment la création d'un local. Il ajoute que pour l'année 2025, une rénovation de la salle est prévue.

**Monsieur Daniel HERLAUD** souligne que bien que ce sport ne soit pas reconnu à sa juste valeur, le Club d'Escautpont est l'un des meilleurs de la Région des Hauts de France.

L'Assemblée n'ayant pas de remarque.

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix - VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

## THÈME : ENFANCE

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD – CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE « STRUCTURE ».

**Monsieur Le Maire** reprend la parole, remercie **Monsieur Michel RENARD** et donne à présent la parole à **Madame Catherine ROLY** afin de présenter le point 14.

**Madame Catherine ROLY** informe l'assemblée qu'il s'agit de la convention d'habilitation informatique signée depuis plusieurs années entre la Caisse d'Allocation Familiales du Nord et la Commune.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

L'Assemblée n'ayant pas de remarque.

**Madame Catherine ROLY** met aux voix - VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## ❖ THÈME : URBANISME

### AVIS SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°01 DU PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

**Monsieur Le Maire** reprend la parole, remercie **Madame Catherine ROLY** et donne la parole à **Monsieur Jean Luc FRERE** afin de présenter le point 15.

**Monsieur Jean Luc FRERE** rappelle que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avait été mis en place en 2019. Depuis, la Porte du Hainaut a apporté des modifications et qu'à ce titre, celle-ci a informé ses communes membres.

- La Commune souhaiterait émettre 2 modifications :-La suppression de L'OAP 65 sur la parcelle AC 308
- La suppression des obligations diverses, soit le périmètre des emplacements réservé pour la création de voirie et de la réalisation de logements les parcelles référencées au cadastre AO 424-191-190-187-186-183-182-179-344-178.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de solliciter les suppressions énoncées précédemment et d'émettre un avis favorable à la modification du droit commun n°1 du PLUi

L'Assemblée n'ayant pas de remarque.

**Monsieur Jean Luc FRERE** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Madame Joëlle Legrand** souhaite questionner **Monsieur Le Maire** concernant la situation de Monsieur et Madame PAQUAY. Ces derniers rencontrent des difficultés à vendre leur bien (La GUINGUETTE).

**Monsieur Jean Luc FRERE** informe **Madame Joëlle LEGRAND** ainsi que l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue avec le président de l'Agglomération de la Porte du Hainaut la semaine précédente et que ce point a été évoqué en fin de séance.

Le président de l'Agglomération de la Porte Du Hainaut va, à travers son service Urbanisme, élaborer un cahier des charges spécifique qui reprendra toutes les possibilités de modification et de transformation que pourra entreprendre ou non l'acquéreur.

**Monsieur Jean Luc FRERE** expose un exemple concret. Un projet de Microbrasserie avait été envisagé par un acquéreur. Sa volonté était de procéder à des extensions et la création d'un hangar. Cette dernière a été refusé conformément au PLUi. La construction de bâtiments en « dur » n'est pas autorisée, seule du démontable est réalisable.

Le cahier des Charges Spécifique permettra aux futurs acquéreurs de connaître les possibilités qui s'offrent à eux concernant ce bien.

## ❖ THÈME : CADRE DE VIE – COHESION SOCIALE

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SIA HABITAT, LE COLLECTIF CRIS DE L'AUBE, LA VILLE D'ESCAUTPONT ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE.

**Madame Evelyne LEGRAND** évoque le bon déroulement des travaux de réhabilitation des logements dans le quartier BRUNEAUT et que dans la continuité du projet de l'amélioration du bon vivre dans ce quartier, l'Association « TERRE DE CULTURE » souhaite réaliser des interviews.

Ces interviews consisteront à récolter des souvenirs auprès des habitants du quartier afin de créer un spectacle, une pièce de théâtre en patois-ch'ti sur le travail des mineurs.

Afin de mener à bien ce projet, l'Association demande le prêt d'un local pour réaliser la synthèse des informations récoltées, et le prêt d'un endroit pour recevoir le public lors de la présentation du spectacle.

La Commune propose, à travers une convention de partenariat, de prêter le foyer des jeunes pour leur synthèse et de mettre à disposition le Parc Municipal Louis DELHAYE pour la présentation du spectacle.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat.

L'Assemblée n'ayant pas de remarque.

**Madame Evelyne LEGRAND** met aux voix - **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## ❖ THÈME : INFORMATIONS DIVERSES

### INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur Le Maire** reprend la parole et donne à l'Assemblée différentes informations concernant les manifestations à venir.

- Repas des Aînés le 27 avril 2024, il est demandé aux Elus de confirmer ou non leur présence.

**Monsieur le Maire** informe de sa présence et précise au passage que depuis le dernier Conseil Municipal, il s'est attaché à rencontrer les différents commerçants de la Commune et va également à la rencontre de la population. Il ajoute également sa volonté de privilégier à l'avenir le commerce local.

- 1<sup>er</sup> mai 2024, remise des médailles du travail de la Commune
- 3 mai 2024 remise des médailles SIA
- 8 mai 2024 inauguration du nouveau monument aux morts après la commémoration. Il invite l'Assemblée Délibérante à être présente.

**Monsieur Le Maire** met au courant l'assemblée de la réception prochaine du calendrier prévisionnel des conseils municipaux jusque fin d'année 2024.

**Madame Evelyne LEGRAND** souhaite évoquer le projet de la « Mappede monde ». **Monsieur Le Maire** l'y autorise.

**Madame Evelyne LEGRAND** fait savoir à l'Assemblée Délibérante qu'une « Mappede monde » pivotante a été créée par Monsieur Philippe PELET. Cette Œuvre représente l'histoire du blason de la Ville à travers la représentation des armoiries (Le pont Romain, l'épi de Blé et la ruche). Elle sera disposée à l'entrée de la ville, à la sortie du rond-point du CD50.

L'inauguration devrait avoir lieu le vendredi 24 mai à 16h30 ; en espérant que les écoles pourront s'y rendre et comprendre l'histoire d'ESCAUTPONT.

**Monsieur Le Maire** remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h20.